

10 Faits divers & Justice

Découverte macabre à Lambaréné

Deux corps au fond d'une cuve d'essence vide

E.N.

Lambaréné/Gabon

LAMBARENE continue d'égrener son chapelet d'horreurs, qui en font une ville où découvertes macabres et autres victimes de crimes rituels se disputent la vedette. Dernier fait en date du 14 novembre 2015: deux corps sans vie trouvés au fond d'une des trois cuves d'essence de la station-service "ENGEN", actuellement en chantier et située à l'entrée du pont d'Isaac.

Les défunts sont deux Gabonais, Anicet Mvono Essono et Raymond Jean-Pierre Maganga, formellement identifiés comme des techniciens de la société COMNET. Ils étaient partis de Libreville, sur ordre de mission de leur employeur, pour



Photo : Esafie NDILOROU

Les deux corps ont été retrouvés dans l'une de ces trois cuves disposées en face du fleuve Ogooué. Photo de droite : La station-service ENGEN, dont les travaux de réhabilitation sont en arrêt complet depuis la macabre découverte.



Photo : Esafie NDILOROU

effectuer des travaux habituels d'entretien des cuves de la station-service. Aussi, afin de permettre à cette l'équipe de travailler sereinement et librement, la distribution de carburants avait-elle été suspendue quelques semaines auparavant. Sur les bords de l'Ogooué,

des témoins rapportent que les employés de COMNET avaient même entamé le chantier, et que les deux personnes décédées avaient été vues travaillant sur le site, jusqu'au vendredi 13 novembre 2015 en fin d'après-midi. Mais leurs corps inanimés seront cu-

rieusement retrouvés dans la troisième cuve en partant de la droite, où les disparus avaient effectué leur tâche, la veille. Informé par les officiers de police judiciaire (OPJ), le substitut du procureur de la République de Lambaréné, Guychard Ndong Mebale, s'est rendu im-

édiatement sur les lieux pour s'enquérir de la situation. A sa demande, les corps ont été extraits de la citerne par les pompes funèbres. Le représentant du parquet a ensuite requis un médecin, en vue de déterminer les circonstances du décès. De l'examen pratiqué, il

ressort que l'hypothèse d'une asphyxie ne paraît pas plausible, d'autant que les employés disposaient du matériel de sécurité nécessaire à l'accomplissement de leur tâche. Du coup, la piste d'une agression physique a été privilégiée, Anicet Mvono Essono et Raymond Jean-Pierre Maganga n'ayant été déposés dans la cuve, selon toute vraisemblance, qu'après avoir été refroidis par de présumés agresseurs. Dans tous les cas, les commentaires vont bon train sur les bords de l'Ogooué, où les travaux de réhabilitation de la station-service sont, depuis lors, interrompus, en attendant les résultats définitifs de l'enquête préliminaire diligentée par le parquet de Lambaréné.

Détournement des communications à Port-Gentil

Écroué pour acte de piraterie

RAD

Port-Gentil/Gabon

Ngou-Men Njan, Camerounais de 34 ans, est poursuivi pour piraterie des canaux d'un opérateur de téléphonie mobile, qui aurait subi des pertes de 300 millions de francs.

PERSONNAGE énigmatique, Ngou-Men Njan, Camerounais de 34 ans, se dit menuisier. Or, le voisinage affirme, aux dires des enquêteurs, que l'homme, propriétaire d'un cybercafé dans la zone d'Omboué-centrale,

dans le troisième arrondissement de la commune de Port-Gentil, dont il assure lui-même l'entretien, serait surtout doué en informatique. Ce qu'il nie d'ailleurs devant les officiers de police judiciaire (OPJ).

Mais c'est à la suite de la plainte déposée auprès de l'antenne provinciale de la police judiciaire de la capitale économique, le 29 octobre dernier par une maison de téléphonie mobile, que les éléments de cette unité, ayant mis en branle leurs techniques d'investigation, ont réussi récemment à remonter la filière pour



Photo : Julie NGUIMBI

Ngou-Men Njan et son arsenal qui lui permettait de détourner les communications de l'opérateur de téléphonie mobile.

confondre le supposé menuisier. En effet, la partie

plaignante indique que de grandes sociétés interna-

tionales de télécommunications lui font louer des couloirs de transmission. Au bout d'un certain temps, l'opérateur dit avoir constaté, à l'heure du bilan, que la facture a considérablement pris du volume. On parle de 300 millions de francs de perte subie.

Un audit est alors diligenté à l'effet de comprendre l'origine de cette soudaine augmentation des coûts de consommation. C'est à la suite de ces investigations qu'on découvre que des personnes utilisent, via le net, les numéros de l'opérateur, à l'aide d'une technologie

poussée. Ainsi, de fil en aiguille, Ngou-Men Njan est neutralisé.

Mais le mis en cause rejette le tort sur son compatriote, Landry Ngonga, activement recherché par la PJ, qui aurait installé le modem dans son cybercafé, sans pourtant lui donner toutes les informations sur son fonctionnement. Lui, se contentant de recevoir chaque fin de semaine une commission de 100 000 francs. Le Camerounais devra répondre bientôt de ses actes délicieux devant la justice.

Viol sur mineure à Ntoun

Moueue Moueue " ignorait " que sa partenaire n'avait que 13 ans

SCOM

Libreville/Gabon

"NUL n'est censé ignorer la loi". Pas plus, en tout cas, Ronie Moueue Moueue, un cultivateur de 26 ans, que quiconque d'autre. C'est d'ailleurs pour cela que ce jeune compatriote a été interpellé, le vendredi 20 novembre dernier, par les agents de la brigade territoriale de Ntoun. A la suite d'une plainte déposée auprès de cette unité de la gendarmerie nationale par la mère d'A.C.M., une mineure de 13 ans, avec laquelle il aurait eu des rapports sexuels. Un acte

qualifié par les professionnels du droit, du fait de l'âge de la partenaire, comme un viol sur mineure.

Déferé devant le parquet de Libreville, hier, Moueue Moele a été incarcéré à la prison centrale, en attendant le procès qui établira clairement, ou non, sa culpabilité. De sa garde à vue précédant son transfert sur Libreville, le mis en cause a déjà livré les premières informations, qui sonnent comme des aveux, en précisant que les faits se sont produits à Obendzi, à 24 km du chef-lieu du département du Komo-Mondah. C'est dans cette bourgade que le présumé violeur fait la connaissance de la

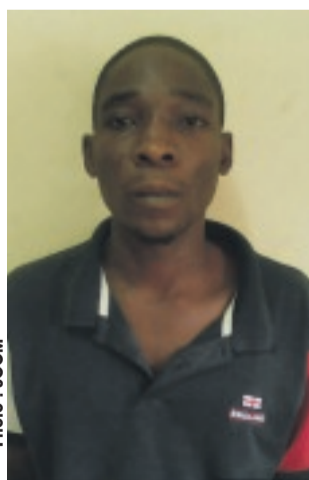


Photo : SCOM

petite A. C. M., en septembre dernier, alors que cette dernière est en vacances scolaires chez sa mère. « J'ai fait savoir à la demoiselle qu'elle me plaisait beaucoup et que, par conséquent, je souhaitais

que nous tissions une relation amoureuse sincère. Tout cela, sans me douter que j'avais en face de moi une gamine », raconte l'homme.

Et pour s'assurer que la gamine est bien apte à avoir des relations

Ronie Moueue Moueue aurait dû réfléchir à deux fois, avant de courtiser la gamine à l'origine de ses ennuis judiciaires.

sexuelles, le courtisan n'hésite pas à l'entretenir sur le sujet. Ainsi qu'il l'affirme, des signaux encourageants lui sont aussitôt donnés par la fille, à la faveur de ces échanges galants. D'où la motivation

qui anime par la suite le séillant Ronie, d'aller jusqu'au bout de sa démarche. « Nous avons eu des rapports sexuels une seule fois, avant qu'elle ne regagne Libreville dans le cadre de la rentrée des classes », se souvient le don juan.

Mais l'affaire prend très rapidement une autre tournure, quand la mère de la fille interpelle le jeune homme au village, pour lui signifier que A.C.M. ne se porte pas très bien. En effet, depuis son retour chez son père, à Libreville, la gamine s'est mise à saigner anormalement au niveau de l'appareil génital. Heureusement, grâce à des soins médicaux ap-

propriés, cette dernière recouvre la santé.

Mais le vendredi 20 novembre dernier, Ronie Moueue Moueue, qui croyait l'incident clos, reçoit la visite des pandores de la brigade territoriale de Ntoun. En voyant la présence de la mère de sa "dulcinée" aux côtés des gendarmes, le jeune homme finit par se rendre à l'évidence: il fait l'objet de poursuites. Et c'est seulement au poste, lors de l'audition, que le mis en cause prétend avoir découvert, amèrement, que A.C.M. n'a que 13 ans! Donc, qu'il s'est rendu responsable d'un viol sur mineure.